

Exigeons des mesures d'urgence !



La période qui s'ouvre sera décisive, pour tous les services publics dont l'Education Nationale. Lors de son congrès, le SNES s'est placé dans la perspective d'une indispensable alternative politique. Il a lancé un « **Appel pour le second degré** » intégrant des mesures pour le service public d'orientation de l'Education nationale.

Le SNES demande un plan d'urgence, en rupture avec la politique actuelle, qui a conduit à la disparition de 600 postes de titulaires en 5 ans et au non remplacement de 5 copsy sur 6, à l'augmentation massive de la précarité, à la fermeture de 10% des CIO, à la fragilisation de notre qualification de psychologue et à la mise en place d'une procédure de labellisation dont les véritables objectifs sont l'externalisation et la privatisation de l'orientation des jeunes !

Dès la rentrée 2012, le SNES demande :

- Un moratoire sur l'application de la loi de novembre 2009 sur la formation et l'orientation tout au long de la vie dans l'Education nationale (labellisation, plateformes d'appui aux décrocheurs, imposition de fait d'un nouveau référentiel métier par le biais des conventions locales).
- L'arrêt de toutes les fermetures de CIO.
- L'abrogation des deux arrêtés modifiant les conditions de recrutement.

Ces mesures sont indispensables pour marquer la rupture avec une politique qui a délibérément organisé le démantèlement du service public d'orientation de l'EN.

C'est la condition essentielle pour que s'ouvrent ensuite, rapidement, et sur de bonnes bases, des discussions sur nos dossiers : une programmation des recrutements, la revalorisation des salaires, la remise à plat de tous les textes sur la labellisation et la suspension des conventions déjà signées, l'affirmation pleine et entière de notre qualification et de nos missions de psychologues de l'Education nationale, le renforcement du réseau des CIO.

Il faut exprimer clairement ce que nous ne voulons plus et ce que nous revendiquons.

Info rapide N° 13

30 Avril 2012

Sommaire :

- *Exigeons des mesures d'urgence !*
- *Rapport Larcher : les CIO dans les plateformes.*
- *Pour un 1er mai de luttes sociales*
- *Communiqué de presse intersyndical*



Concernant le recrutement, le SNES, La CGT Educ'action et SUD Education ont publié un communiqué de presse pour protester contre ces mesures inacceptables qui fragilisent notre qualification de psychologue au regard de la loi et réduit notre formation à celle d'orienteurs professionnels !

http://www.snes.edu/IMG/pdf/20120419-cp-recrutement-copsy_1.pdf

SIGNEZ LA PETITION :

http://www.snes.edu/IMG/pdf/petition_nationale_concours.pdf

Sur l'ensemble des questions professionnelles qui nous préoccupent, le SNES a décidé d'organiser une campagne de cahiers de doléances afin de débattre et de préparer les Etats Généraux du second degré à la rentrée

Rapport Larcher : Les CIO dans les plates-formes !

Le sénateur UMP Gérard Larcher vient de rendre public un nouveau rapport, commandé par le Président de la République sur la formation professionnelle. Il prétend répondre à trois défis : les jeunes sans qualification, l'accès des demandeurs d'emploi à la formation, la compétence comme facteur de compétitivité des entreprises.

Sur le premier point, G. Larcher reprend les anciennes bien connues sur l'orientation par défaut et propose de poursuivre dans la voie de l'information professionnelle et des stages en tous genres, dès le collège.

L'ONISEP n'échappe pas aux critiques, accusée explicitement de fournir « une information inadéquate » et « ne donnant pas tous les éléments d'appréciation. » Nous n'avons sûrement pas la même conception de l'objectivité !

Selon le sénateur, « la démarche de l'orientation doit être portée par toutes les disciplines enseignées de la fin de l'Ecole primaire au lycée et à l'université. ». « L'orientation est obligatoirement une activité transversale : tous les enseignants, tous les acteurs responsables d'instruction et d'éducation, les branches professionnelles et les entreprises s'avèrent concernées sans négliger le rôle premier des parents. »

On cherche en vain le rôle des Co-psy et des DCIO. Patience ! On les retrouve dans les propositions concernant le SPO !

Il s'agit de poursuivre la mise en œuvre du SPO en confiant non seulement au Préfet de Région mais aussi au Président de Région la délivrance du label. Le SNES avait dénoncé ces manœuvres suspectes, imposant le pilotage par les cités des métiers, même lorsqu'elles sont plus virtuelles que réelles. Les propositions de G. Larcher montrent que nous avions raison ! En effet, le rapport préconise « d'installer au moins une cité des métiers dans chaque Région et de lui confier l'animation des structures SPO, dans le cadre d'un plan

de développement signé entre le Préfet, le Recteur, le Président du Conseil Régional et les partenaires sociaux ». Il recommande également « **d'associer étroitement les CIO au fonctionnement des cités des métiers et de les faire participer plus activement au réseau des structures labellisées au titre du SPO** ». Il propose en outre « **la mise en place dans chaque territoire de plateformes multifonctionnelles réunissant les services d'orientation, de bilans de compétence, de validation des acquis de l'expérience, de formation aux compétences clés (savoirs de base). Ces plateformes auront pour objet d'aider les demandeurs d'emploi à formaliser leur projet de formation** ».

Comment soutenir encore que la labellisation est le seul moyen de « sauver les CIO » ? Si les co-psy sont de plus en plus sollicités dans le cadre de plateformes multi-services pour intervenir auprès du public adulte, quelle nécessité y aura-t-il à maintenir les CIO ? Comment croire ceux qui prétendent que rien en changera, en constatant le glissement des activités vers ces guichets uniques que ce rapport nous concocte !

Une nouvelle fois, ce rapport traduit une conception de l'orientation dépendant étroitement de l'insertion professionnelle. Il n'y aurait d'autre intérêt à la formation que la perspective d'un débouché professionnel réaliste !

Les demandeurs d'emploi se verraient par ce même rapport contraints d'accepter des formations vers des emplois vacants ou susceptibles de l'être, puis d'accepter ces mêmes emplois sous peine de se voir supprimer leurs indemnités !

L'orientation dans cette perspective, qu'elle concerne la formation initiale ou continue, deviendrait un outil de régulation des tensions du marché du travail et de pression sur les salaires et les droits. Effectivement, il n'y a pas besoin de psychologues pour cela !



Le premier
une journée

mai 2012 doit être
de mobilisation

massive.

Les salariés, les chômeurs, les jeunes et les retraités doivent être nombreux pour dénoncer non seulement l'odieuse tentative de Sarkozy de récupérer ce beau symbole des luttes ouvrières et sociales mais surtout les politiques qui vont à l'encontre de leurs intérêts.

Avec les autres organisations syndicales, avec tous ceux qu'animent le sentiment de révolte contre la situation actuelle, le désir de justice et d'égalité, la FSU et ses syndicats appelle à l'unité des salariés, des jeunes, des chômeurs et des retraités le 1er mai 2012 pour ::

- faire entendre les priorités sociales et les préoccupations des salariés, des demandeurs d'emploi, des jeunes et des retraités, en France et en Europe
- exprimer la défense des droits fondamentaux et des libertés partout dans le monde
- faire reculer la xénophobie, le racisme et l'antisémitisme

NON au conseiller unique dans des guichets uniques !

OUI aux conseillers d'orientation-psychologue dans leurs CIO





Manœuvres honteuses !

Jusqu'au dernier moment, le Ministère de l'Éducation Nationale se sera acharné contre les conseillers d'orientation-psychologues et les directeurs de CIO.

En catimini, sans aucune concertation préalable, celui-ci vient en effet de publier deux arrêtés qui visent à transformer les conditions de recrutement des conseillers d'orientation-psychologues.

Conformément à la loi du 25 Juillet 1985, relative à l'usage du titre de psychologue, les conseillers d'orientation-psychologues sont recrutés sur la base d'un concours, ouvert aux titulaires de la licence de psychologie. Ce recrutement est suivi d'une formation d'une durée de 2 ans débouchant sur un diplôme national, le DECOP, dont la possession autorise l'exercice en tant que conseiller d'orientation-psychologue et l'usage du titre de psychologue.

Le MEN vient de décider d'ouvrir une brèche dans ce dispositif, en autorisant une commission interne à délivrer une équivalence à la licence de psychologie pour se présenter au concours. Nos organisations syndicales voient mal quel cursus ou quel parcours professionnel pourrait être jugé « équivalent » à une licence de psychologie ! Dans le contexte de la mise en place du SPO et des labellisations à marche forcée, elles craignent que l'intention effective du MEN soit de permettre à des personnes sans aucune formation antérieure en psychologie, d'entrer dans un cursus construit pour des étudiants possédant une licence en psychologie.

Cette décision est d'autant plus alarmante que le contenu des épreuves a été modifié dans un sens qui réduit les exigences en psychologie au profit de connaissances en « macro et micro » économie, et privilégie une vision utilitariste et illusoire de l'adéquation immédiate, formation-orientation-emploi. Quelle pertinence pour conseiller des élèves qui entreront dans la vie professionnelle à échéance de 3 à 10 ans ?

Il est clair que cette décision, conduite dans le plus grand secret alors que le MEN avait annoncé l'ouverture de discussions dans la poursuite du groupe de travail sur les missions, est un gage donné à ceux qui veulent faire évoluer le métier vers celui de conseiller en insertion !

La place des conseillers d'orientation –psychologue est dans l'Éducation Nationale, dans les CIO et les établissements. Leur travail est de permettre aux adolescents de se projeter dans l'avenir, de construire un parcours de formation et de donner du sens à leurs études. Pour cela, il faut que les élèves aient une estime suffisante d'eux-mêmes, ne soient pas en échec ou en voie de décrochage, qu'ils passent le cap des évolutions nécessaires mais parfois tumultueuses liées à l'adolescence. Le rôle des conseillers d'orientation-psychologues est justement de les y aider, en contribuant à leur réussite scolaire et à leur épanouissement en lien avec les parents et les équipes dans les établissements

En faisant ce choix, le MEN envoie un message très négatif à la profession, malmenée par les labellisations « sauvages » qui se mettent en place dans les Régions. Le SNES (FSU), la CGT Educ'action et SUD Éducation demandent l'abrogation de ces deux arrêtés. Le recrutement des conseillers d'orientation-psychologues doit rester conforme à la loi de 1985 et être significativement augmenté pour permettre un exercice complet des missions dans les établissements et les CIO.